



VILLE DE TARARE

DGS24-01-20240110- MODIFICATION DEPORT M. LE MAIRE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### MODIFICATION DÉPORT DE M. LE MAIRE

Le Maire de Tarare,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique notamment son article 2,

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique notamment son article 5

Vu la délibération du Conseil municipal n°3 du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions par le conseil municipal au Maire,

Vu l'arrêté du Maire DGS23-01 du 22 février 2023 portant départ de M. le Maire sur les dossiers en lien avec l'Opac du Rhône,

Considérant que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'office public d'aménagement et de construction (Opac) du Rhône et Loire Habitat ont créé la société anonyme de coordination (SAC) Au fil des Deux Fleuves et que l'Opac du Rhône est devenu Deux Fleuves Rhône habitat,

### Arrête

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du Maire DGS23-01 du 22 février 2023 est modifié et rédigé ainsi :

En application des dispositions de l'article 5 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, M. le Maire n'exercera pas ses compétences dans l'ensemble des dossiers en lien avec la SAC Au fil des deux Fleuves et Deux Fleuves Rhône habitat.

Article 2 : Les autres articles restent inchangés.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa publication et de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Arrêté certifié exécutoire**

- Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le
- Publié le
- Notifié le

**Le Maire, Bruno PEYLACHON**

Fait à Tarare, le 10 janvier 2024

Bruno PEYLACHON  
Maire de Tarare

